



EUROPEAN UNION

**Conseil Permanent de l'OSCE Nr 953
Vienna, 16 Mai 2013**

**Déclaration de l'Union européenne en réponse à la
présentation du Secrétaire général sur les grandes lignes
de programme 2014**

Les Etats membres de l'Union européenne remercient le Secrétaire général et l'ensemble des gestionnaires de programme pour leur contribution à l'élaboration des grandes lignes de programme du budget de l'OSCE en 2014. Nous estimons toutefois qu'une distribution plus précoce des documents budgétaires par le secrétariat nous permettrait un examen plus détaillé en vue d'une discussion plus fructueuse au Conseil permanent. Nous souhaitons que cette observation soit prise en considération à l'avenir.

Un dialogue approfondi entre les chefs de programme et les Etats participants constitue le préalable indispensable pour la définition des orientations budgétaires stratégiques de notre organisation. Aussi, cette première phase du cycle budgétaire est fondamentale si nous voulons parvenir à une compréhension commune des enjeux quant aux choix qu'il convient d'opérer pour préparer dans les meilleures conditions le projet de budget unifié. C'est pourquoi la discussion autour des grandes lignes de programme gagnerait à être davantage interactive et concrète.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous estimons urgent de parvenir à une réelle articulation entre le bilan de performance de l'année écoulée avec la proposition de programmation de l'année suivante. Nous avons parfois le sentiment que les propositions budgétaires sont formulées sans tirer les leçons des exercices budgétaires précédents. Nous soutenons une fusion, en 2014, des réunions relatives au rapport de performance et celles des grandes lignes de programme, moyen simple qui contribuera à moderniser le cycle budgétaire pour le rendre plus efficace.

Dans le même esprit, nous estimons que l'ajout d'un recueil exécutif pour chaque programme, inauguré l'an dernier, a permis de rénover substantiellement cette étape et d'ajouter une perspective multi-annuelle à nos discussions, ce qui est utile pour le cycle budgétaire en général. Il nous conduit à nous interroger sur l'utilité de l'autre document qui devrait avoir une réelle valeur ajoutée.

Nous examinerons les grandes lignes de programme avec le même souci d'assurer à l'Organisation les moyens de remplir l'ensemble de ses mandats. Nous pensons cependant que nous n'aurons pas d'autre choix, en 2014, que d'évoluer sur la base d'un budget prenant en compte les contraintes nationales budgétaires auxquelles nous sommes confrontés. Malgré cette contrainte, nous avons vu l'an dernier, avec l'exemple de certaines missions de terrain en Europe du sud-est, qu'il était possible, grâce à des économies de fonctionnement, des modes de gestion plus efficaces et l'établissement de priorités pertinentes, d'optimiser certains programmes sans mettre en péril la pleine exécution des mandats. Nous espérons que les autres missions de terrain établies dans la région suivront cet exemple.

A l'inverse, nous sommes préoccupés par la persistance des difficultés liées aux questions budgétaires transversales. C'est le cas en particulier de la progression des coûts salariaux. Un chapitre consacré aux questions transversales mériterait d'être inclus dans les grandes lignes de programme 2014.

Sur le fond, nous examinerons les grandes lignes de programmes 2014 sur la base de nos priorités, sans préjudice des résultats du conseil ministériel de Kiev qui devront être pris en compte.

Nous soutiendrons, en premier lieu, un renforcement des capacités de l'OSCE dans la dimension humaine étant donnés les défis grandissants que nous constatons sur ce sujet dans notre espace. Les institutions autonomes sont confrontées chaque année à des difficultés budgétaires qui ne sont pas acceptables, y compris sur certaines activités centrales pour la mise en œuvre de leur mandat. Nous veillerons également à ce que l'organisation ait les moyens d'assumer pleinement son rôle dans la résolution et la prévention des conflits. Elle doit être en mesure de poursuivre la mise en œuvre de la décision sur le cycle du conflit adoptée au Conseil ministériel de Vilnius et de se doter des

moyens nécessaires à la mise en œuvre de la résolution 1325. Nous encourageons une réorientation des ressources de l'OSCE vers d'autres défis propres à la dimension sécuritaire de l'organisation, par exemple la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

En ce qui concerne les activités de lutte contre les menaces transnationales, les Etats membres de l'UE appuieront les mesures programmatiques visant à renforcer la coordination interne et externe; nous veillerons à nous assurer que des moyens adaptés permettent une mise en œuvre efficace de la décision 4/12 prise au Conseil ministériel de Dublin, en tenant compte également du rapport que doit produire le Secrétaire général en fin d'année.

S'agissant des missions de terrains, nous nous tenons prêts à un dialogue approfondi avec les gestionnaires de fonds. Nous formons le vœu de parvenir à une compréhension commune des enjeux, des moyens qui doivent y être alloués et des redéploiements qu'il convient d'opérer notamment entre zones géographiques en particulier au profit des missions en Asie centrale.

Plus largement, nous considérons les missions de terrain et les institutions autonomes comme centrales pour le succès de l'organisation. Par conséquent, nous estimons que la part du budget du secrétariat doit cesser d'augmenter au détriment du budget total des missions et des institutions autonomes.

Pour conclure, les Etats membres de l'Union européenne formulent des vœux de plein succès pour le nouveau Président de l'ACMF, M. Alexander Hoffet, dans la poursuite de ces importants travaux.

La Croatie*, pays en voie d'adhésion ; l'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, et l'Islande+, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; la République de Moldavie, la Géorgie, et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, et le Monténégro demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.